

Donner leur chance aux régions périphériques

Autor(en): **Hirschy, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): - **(2000)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-642224>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

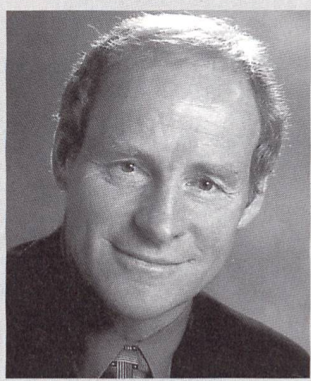
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bon pour
les régions

La redistribution et les programmes promotionnels ne profitent pas qu'aux villes et agglomérations. Au contraire. Les régions rurales et de montagne bénéficieront des moyens promotionnels à disposition, comme elles ont su déjà bien profiter du programme d'investissement Energie 2000. L'aide à l'utilisation rationnelle et innovante de l'énergie – et notamment du bois énergie – s'adresse particulièrement à elles, de même que les mesures de modernisation des centrales hydrauliques. Quant à la redistribution de la redevance écologique, de nombreuses entreprises sont situées dans ces régions également.

POUR LES REGIONS ET LES MENAGES

Donner leur chance aux régions périphériques



Le témoignage du Conseiller d'Etat Pierre Hirschy

Président du Conseil d'Etat et
Chef du Département de
la gestion du territoire
de la République et canton
de Neuchâtel

La votation populaire, prévue le 24 septembre 2000 s'inscrit dans les buts d'Energie 2000+, même si ces propositions font suite à deux initiatives.

L'introduction des taxes énergétiques est une nouveauté que nous pouvons accepter, dans la mesure où les montants prévus sont raisonnables.

La grande question qui se pose est celle de l'utilisation de la somme encaissée, sachant combien elle suscite de convoitises.

l'eau étant bien évidemment à classer dans les énergies renouvelables. C'est la raison pour laquelle la taxe doit aussi couvrir les investissements non amortissables (INA).

Sans entrer dans trop de détails, l'énergie hydraulique doit être valorisée, éventuellement labellisée, mais dans tous les cas aidée. Les autres sources d'énergies renouvelables (bois, éoliennes et autres) devront trouver également un soutien financier, capable de les rendre plus concurrentielles.

Grâce à ces taxes, il serait intelligent de se préoccuper des régions décentrées, périphériques qui, dans la jungle d'un marché ouvert, pourraient se trouver défavorisées.

Le canton de Neuchâtel poursuit une politique de promotion de ces différentes énergies renouvelables et souhaite que la collaboration nécessaire avec la Confédération nous permettra de bien gérer notre potentiel énergétique.

L'encouragement des énergies renouvelables est nécessaire et il faut rappeler que notre pays est très bien doté en centrales hydroélectriques,

Un slogan dit: «Le soleil, le bois, l'eau: énergies de demain». A titre personnel, je dirais plutôt «énergies d'hier, remises en valeur».

La
promotion des
énergies renou-
velables et la moderni-
sation de l'énergie
hydraulique profitent
aux régions rurales
et de montagne.

